

## SÉANCE ORDINAIRE

15 NOVEMBRE 2016

Deux cent dix-huitième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 2016 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

**Autres présences :** Monsieur Eric Blackburn, directeur général;  
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;  
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;  
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;  
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;  
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;  
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;  
Monsieur Denis Ménard, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle.

**Absence :** Monsieur le commissaire : Réjean Bessette.

### 01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

#### 01.1 ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES PARENTS

En conformité avec l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, monsieur Éric Blackburn, directeur général, procède à l'assermentation de monsieur Olivier Demers-Payette, commissaire parent pour le primaire, madame Josée Hébert, commissaire parent pour le secondaire, monsieur Pierre Hamelin, commissaire parent EHDAA et monsieur Lionel Degoud, 4<sup>e</sup> commissaire parent. Ces derniers déclarent solennellement qu'ils rempliront les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Une entrée de la prestation de ces serments est déposée dans le livre des délibérations de la Commission scolaire.

### 02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**HR 16.11.15**  
**001**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Reporter les points suivants à une séance ultérieure :

- 05.9 Comité de révision de décision (document séance tenante).
- 10.2 Choix de l'institution financière (document séance tenante).

## **ORDRE DU JOUR**

01. Présences et ouverture de la séance.
- 01.1 Assermentation des commissaires parents.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016 (document SG 16.11.15-05.1).
- 05.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 1<sup>er</sup> novembre 2016 (document SG 16.11.15-05.1.1).
  - Suivi aux procès-verbaux.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une allocation de 26 555 218 \$ pour l'ajout d'espace pour l'année scolaire 2016-2017.
- 05.3 Mot de la présidente, parole aux commissaires et aux commissaires parents.
- 05.4 Reconnaissance de l'éducation publique comme une priorité nationale (document CC 16.11.15-05.4).
- 05.5 Nomination de membres au comité exécutif (document SG 16.11.15-05.5).
- 05.6 Nomination de commissaires sur divers comités internes
- 05.6.1 Comité des ressources humaines (document SG 16.11.15-05.6.1).
- 05.6.2 Comité de gouvernance et d'éthique (document SG 16.11.15-05.6.2).
- 05.6.3 Comité de vérification (document SG 16.11.15-05.6.3).
- 05.6.4 Comité consultatif du transport (document SG 16.11.15-05.6.4).
- 05.6.5 Comité de révision de décision (document SG 16.11.15-05.6.5).
- 05.6.6 Comité d'appréciation du rendement du directeur général (document SG 16.11.15-05.6.6).
- 05.7 Renouvellement du mandat du protecteur de l'élève (document SG 16.11.15-05.7).
- 05.8 Renouvellement du mandat de la protectrice de l'élève substitut (document SG 16.11.15-05.8).
- 05.9 **Ce point a été reporté à une séance ultérieure** : Comité de révision de décision (document séance tenante).
- 06.1 Affiliation au Réseau du Sport Étudiant du Québec de la région Montérégie (RSEQ Montérégie) (document SREJTS 16.11.15-06.1).
- 06.2 Modification de l'heure d'entrée et de sortie des élèves (document SREJTS 16.11.15-06.2).
- 09.1 Engagements (document RH 16.11.15-09.1).
- 10.1 Régime d'emprunts à long terme (documents RF 16.11.16-10.1).
- 10.2 **Ce point a été reporté à une séance ultérieure** : Choix de l'institution financière (document séance tenante).
- 11.1 Adjudication de contrats
- 11.1.1 Service d'agents de sécurité pour alarmes intrusions et incendies (document RM 16.11.15-11.1.1).
- 11.1.2. Inspection et entretien des ascenseurs et monte-charges (document RM 16.11.15-11.1.2).
- 11.2 Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie – Renouvellement à des dossiers d'appels d'offres pour l'année 2017 (document RM 16.11.15-11.2).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

**Adopté à l'unanimité.**

### **03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE**

En lien avec l'orientation 2 du plan stratégique 2014-2019 de la Commission scolaire - Favoriser le développement d'un environnement éducatif de qualité, dans une dynamique de coopération en réponse aux besoins des élèves et de l'un de ses enjeux - Communication à l'égard de l'offre de service déployée pour les élèves au sein de l'organisation, monsieur Denis Ménard, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle et monsieur Bertrand Daigle, directeur adjoint de l'École professionnelle des Métiers, informent et présentent brièvement l'activité Portes ouvertes qui se tiendra aux 2 édifices de l'École professionnelle des Métiers, soit l'édifice Laurier et l'édifice Normandie, le lundi 21 novembre 2016 de 9 h à 20 h.

### **04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame Josée Desrochers, parent d'un élève athlète au programme Sports-Étude, manifeste ses inquiétudes à l'égard du projet de modification de l'heure d'entrée et de sorties des élèves et des conséquences qu'il pourrait y avoir pour les élèves concernés. Elle craint que des clubs perdent l'accréditation des fédérations sportives. Elle demande aux commissaires de reporter la décision et de fournir des réponses claires et précises pour les élèves athlètes avant de prendre position.

Jérémy Allard et Ophélie Darche, élèves du programme Sports-Étude, sensibilisent les commissaires aux espoirs qu'entretiennent les élèves athlètes.

Madame Mélanie Martin, nouvelle présidente du comité de parents de la Commission scolaire, se présente et demande à monsieur Olivier Demers-Payette de faire lecture d'une lettre qu'elle a transmise aux directions d'établissement. Elle mentionne qu'elle est présente à cette séance pour appuyer les commissaires parents quant aux positions prises par le comité de parents lors des consultations tenues à l'égard de la modification de l'heure d'entrée et de sortie des élèves pour l'année scolaire 2017-2018 ainsi que pour le renouvellement des mandats du protecteur de l'élève et de sa substitut.

Monsieur Marc-André Potvin, parent, interroge le conseil des commissaires à propos de sommes supplémentaires à investir pour soutenir les élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Face à la décision de modifier l'horaire cycle au préscolaire et au primaire, il souligne les bienfaits de l'enseignement des arts pour le développement des enfants.

Madame Sophie Hovington, enseignante, déplore la possibilité que moins d'heures d'enseignement soient consacrées aux arts, à l'anglais et à l'éducation physique, qui pour certains élèves sont source de motivation et de persévérance.

Monsieur Eric Davignon, parent d'élève, s'inquiète des impacts de la modification de l'heure d'entrée et de sortie des élèves à l'heure de fin de journée pour les élèves inscrits au programme Sports-Arts-Étude.

Monsieur Martin Dubois, enseignant spécialiste, questionne les raisons sur lesquelles repose la décision de modifier l'horaire cycle pour les élèves du préscolaire et du primaire et s'interroge sur les conséquences d'offrir moins d'heures d'enseignement d'anglais, d'arts et d'éducation physique sur le développement global des élèves.

Madame Karine Girard, enseignante au préscolaire, manifeste ses préoccupations et ses incompréhensions face à la décision de modifier l'horaire cycle des élèves du préscolaire et du primaire.

Madame Nicole Bégin, grand-mère, s'inquiète des coupures possibles quant au temps d'enseignement de l'anglais.

Madame Jacinthe Côté, présidente du Syndicat de l'enseignement, déplore que certaines personnes n'aient pu avoir accès à la salle du conseil des commissaires. Elle se dit indignée que la Commission scolaire n'ait pas considéré les propositions soumises par le Syndicat à l'égard de la modification de l'horaire cycle pour les élèves du préscolaire et du primaire. Elle demande que les dirigeants de la Commission scolaire revoient leur décision afin de préserver la qualité d'enseignement pour les élèves et les enseignants spécialistes.

Afin de manifester leur mécontentement, certains enseignants remettent les crayons offerts au personnel de la Commission scolaire en 2014 dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique 2014-2019.

Madame Côté est accompagnée d'un groupe d'enseignants en arts et musique qui exposent tour à tour des données probantes quant aux bienfaits de l'enseignement de ces disciplines sur le développement global des élèves.

Madame Isabelle Racine, enseignante, exprime sa déception face à la décision de modifier l'horaire cycle.

#### **05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 18 OCTOBRE 2016 (document SG 16.11.15-05.1)**

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 18 octobre 2016 au moins six heures avant le début de la présente séance;

**HR 16.11.15**  
**002**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **05.1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2016 (document SG 16.11.15-05.1.1.)**

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016 au moins six heures avant le début de la présente séance;

**HR 16.11.15**  
**003**

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

## **SUIVI AU PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 18 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

### **05.2 CORRESPONDANCE**

05.2.1 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une allocation de 26 555 218 \$ pour l'ajout d'espace pour l'année scolaire 2016-2017.

### **05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE, PAROLE AUX COMMISSAIRES ET AUX COMMISSAIRES PARENTS**

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 18 octobre 2016.

Monsieur Olivier Demers Payette, mentionne que lors de leur rencontre du 2 novembre dernier, le comité de parents a procédé à la consultation relative à la modification de l'heure d'entrée et de sortie des élèves à compter de l'année scolaire 2017-2018 ainsi qu'à celle qui concerne le renouvellement du mandat du protecteur de l'élève et de sa substitut.

Le comité de parents a exprimé un avis favorable à la modification de l'heure d'entrée et de sortie des élèves. Il a émis des recommandations pour que ce changement s'effectue dans les meilleures conditions possibles. Quant aux recommandations faites à l'égard du protecteur de l'élève et de son substitut, le comité de parents s'est dit en accord.

### **05.4 RECONNAISSANCE DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE COMME UNE PRIORITÉ NATIONALE (document CC 16.11.15-05.4)**

Considérant la consultation lancée par le gouvernement en vue de l'élaboration d'une première Politique nationale de la réussite éducative;

Considérant que lors de la session du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec, tenue les 21 et 22 octobre 2016, les présidentes et présidents des commissions scolaires ont identifié des pistes d'action à défendre lors du rendez-vous national prévu le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

Considérant qu'une des pistes d'action retenues est d'intervenir auprès du gouvernement et des parlementaires afin qu'une motion unanime soit adoptée par l'Assemblée nationale pour faire reconnaître l'éducation publique comme une priorité nationale;

Considérant qu'il est important pour les commissions scolaires de réitérer l'importance qu'elles accordent à la réussite des élèves et de prendre position auprès du gouvernement et des parlementaires;

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières interpelle le gouvernement et les parlementaires afin qu'une motion unanime soit adoptée par l'Assemblée nationale reconnaissant l'éducation publique comme une priorité nationale;

Que cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au premier ministre du Québec, au chef de l'opposition officielle, au chef du deuxième groupe d'opposition, à la porte-parole parlementaire de Québec Solidaire et aux députés du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, afin que cette motion soit adoptée.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **05.5 NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF (document SG 16.11.15-05.5)**

Considérant que le comité exécutif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières est formé de sept membres ayant le droit de vote, plus la présidente du conseil des commissaires et un commissaire représentant du comité de parents (résolution HR 14.11.11-007);

Considérant que le mandat des membres du comité exécutif est d'une durée de deux ans (résolution HR 14.11.11-008);

Considérant que les mandats de madame Manon Côté et de messieurs François Blais, Pierre Boudreau et Stéphane Surprenant, viennent à échéance à la présente séance (résolution HR 14.11.11-009);

Madame Nadine Arseneault propose monsieur François Blais;  
Madame Andrée Bouchard propose madame Nadine Arseneault;  
Monsieur Pierre Therrien propose monsieur Stéphane Surprenant;  
Monsieur Stéphane Surprenant propose madame Annie Ducharme;  
Monsieur François Blais propose madame Manon Côté;

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Manon Côté accepte la proposition;  
Madame Annie Ducharme accepte la proposition;  
Monsieur Stéphane Surprenant refuse la proposition;  
Madame Nadine Arseneault accepte la proposition;  
Monsieur François Blais accepte la proposition;

**HR 16.11.15**  
**005**

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que mesdames Nadine Arseneault, Manon Côté et Annie Ducharme ainsi que monsieur François Blais soient nommés membres du comité exécutif de la Commission scolaire pour un mandat de deux ans.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **05.6 NOMINATION DE COMMISSAIRES SUR DIVERS COMITÉS INTERNES**

##### **05.6.1 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (document SG 16.11.15-05.6.1)**

Considérant que le comité des ressources humaines est constitué de trois commissaires élus, la présidente du conseil des commissaires, un commissaire parent, un membre de la direction générale et la direction du Service des ressources humaines (résolution HR 14.11.11-013);

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux ans (résolution HR 14.11.11-013);

Considérant que les mandats de madame Annie Ducharme et monsieur Pierre Boudreau viennent à échéance à la présente séance (résolution HR 14.11.11-014);

Monsieur Pierre Therrien propose monsieur Pierre Boudreau;  
Madame Nadine Arseneault propose madame Annie Ducharme;  
Madame Isabelle Brulotte propose madame Manon Côté;  
Monsieur Pierre Boudreau propose madame Gisèle Bombardier;

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Gisèle Bombardier accepte la proposition;  
Madame Manon Côté refuse la proposition;  
Madame Annie Ducharme accepte la proposition;  
Monsieur Pierre Boudreau refuse la proposition;

**HR 16.11.15**  
**006**

En conséquence, il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que mesdames Gisèle Bombardier et Annie Ducharme soient nommées membres du comité des ressources humaines pour un mandat de deux ans.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **05.6.2 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (document SG 16.11.15-05.6.2)**

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique est constitué de cinq commissaires élus, la présidente du conseil des commissaires, un commissaire parent, le directeur général et le secrétaire général (résolution HR 14.11.11-015);

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux ans (HR 14.11.11-015);

Considérant que les mandats de mesdames Nadine Arseneault, Gisèle Bombardier et Manon Côté ainsi que monsieur Olivier Demers-Payette viennent à échéance à la présente séance (HR 14.11.11-016);

Monsieur François Blais propose madame Nadine Arseneault;  
Madame Gisèle Bombardier propose monsieur Stéphane Surprenant;  
Madame Annie Ducharme propose monsieur Olivier Demers-Payette;  
Madame Isabelle Brulotte propose madame Manon Côté;  
Monsieur Pierre Boudreau propose madame Annie Ducharme;

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Annie Ducharme accepte la proposition;  
Madame Manon Côté accepte la proposition;  
Monsieur Olivier Demers-Payette accepte la proposition;  
Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition;  
Madame Nadine Arseneault refuse la proposition;

**HR 16.11.15**  
**007**

En conséquence, il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que mesdames Manon Côté et Annie Ducharme ainsi que messieurs Olivier Demers-Payette et Stéphane Surprenant soient nommés membres du comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat de deux ans.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **05.6.3 COMITÉ DE VÉRIFICATION (document SG 16.11.15-05.6.3)**

Considérant que le comité de vérification est constitué de trois commissaires élus, la présidente du conseil des commissaires, un commissaire parent, un membre de la direction générale et la direction du Service des ressources financières (résolution HR 14.11.11-018);

Considérant que le mandat des commissaires est d'une durée de deux ans (résolution (HR 14.11.11-018));

Considérant que les mandats de messieurs François Blais et Pierre Therrien viennent à échéance à la présente séance (résolution HR 14.11.11-019);

Considérant le départ de madame Anne-Marie Noël à titre de commissaire parent;

Madame Nadine Arseneault propose monsieur Lionel Degoud;  
Monsieur Pierre Boudreau propose madame Isabelle Brulotte;  
Monsieur Stéphane Surprenant propose monsieur Pierre Therrien;  
Madame Isabelle Brulotte propose monsieur Pierre Hamelin;

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Pierre Hamelin refuse la proposition;  
Monsieur Pierre Therrien accepte la proposition;  
Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition;  
Monsieur Lionel Degoud accepte la proposition;

**HR 16.11.15**  
**008**

En conséquence, il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que madame Isabelle Brulotte et monsieur Pierre Therrien soient nommés membres du comité de vérification, pour un mandat de deux ans.

Et

Que monsieur Lionel Degoud soit nommé membre du comité de vérification, pour une durée d'une année, soit la période non écoulée du mandat confié à madame Anne-Marie Noël.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **05.6.4 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT (document SG 16.11.15-05.6.4)**

Considérant l'article 188 de la *Loi sur l'Instruction publique* et l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves*, lequel indique que le comité consultatif de transport des élèves est notamment composé de deux commissaires;

Considérant que les mandats de messieurs Stéphane Surprenant et Pierre Therrien viennent à échéance à la présente séance (résolution HR 15.11.17-016);



Madame Gisèle Bombardier propose monsieur François Blais;  
Monsieur Pierre Therrien propose madame Gisèle Bombardier;  
Madame Nadine Arseneault propose monsieur Pierre Therrien;  
Monsieur Pierre Boudreau propose madame Annie Ducharme;  
Madame Isabelle Brulotte propose madame Manon Côté;

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Madame Manon Côté refuse la proposition;  
Madame Annie Ducharme refuse la proposition;  
Monsieur Pierre Therrien refuse la proposition;  
Madame Gisèle Bombardier accepte la proposition;  
Monsieur François Blais accepte la proposition;

**HR 16.11.15**  
**009**

En conséquence, il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que madame Gisèle Bombardier et monsieur François Blais soient membres du comité consultatif du transport pour l'année scolaire 2016-2017.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **05.6.5 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document SG 16.11.15-05.6.5)**

Considérant l'article 11 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil des commissaires peut instituer un comité pour entendre toutes demandes de révision de décision soumises en vertu des articles 9 à 12 de ladite loi;

Considérant la *Procédure de révision d'une décision* adoptée le 12 juillet 1999 (AG PR 01) par le conseil des commissaires, laquelle prévoit que le comité d'étude chargé d'entendre les demandes de révision est constitué de la présidente du conseil des commissaires, de deux commissaires élus, d'un commissaire-parent et d'un représentant de la direction générale;

Considérant que le conseil des commissaires désigne également quatre commissaires substitués, dont un commissaire-parent;

Considérant que les mandats de mesdames Manon Côté et Josée Hébert ainsi que monsieur Stéphane Surprenant à titre de membre du comité de révision de décision viennent à échéance à la présente séance;

Considérant que les mandats de mesdames Gisèle Bombardier, Annie Ducharme, et Anne-Marie Noël ainsi que messieurs François Blais, Pierre Boudreau et Pierre Therrien à titre de membre substitut du comité de révision de décision viennent à échéance à la présente séance.

Monsieur Pierre Therrien propose madame Annie Ducharme;  
Monsieur Pierre Boudreau propose monsieur Stéphane Surprenant;  
Madame Manon Côté propose madame Isabelle Brulotte;  
Monsieur Olivier Demers-Payette propose madame Josée Hébert;  
Madame Isabelle Brulotte propose madame Manon Côté;  
Monsieur Pierre Boudreau propose madame Nadine Arseneault;  
Monsieur Pierre Hamelin propose monsieur Lionel Degoud;

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Lionel Degoud accepte la proposition à titre de substitut;  
Madame Nadine Arseneault accepte la proposition à titre de substitut;  
Madame Manon Côté accepte la proposition;  
Madame Josée Hébert accepte la proposition;  
Madame Isabelle Brulotte accepte la proposition à titre de substitut;  
Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition à titre de substitut;  
Madame Annie Ducharme accepte la proposition;

**HR 16.11.15**  
**010**

En conséquence, il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que mesdames Manon Côté, Annie Ducharme et Josée Hébert soient nommés membres du comité de révision de décision pour l'année scolaire 2016-2017;

Et

Que mesdames Nadine Arseneault et Isabelle Brulotte ainsi que messieurs Lionel Degoud et Stéphane Surprenant soient nommés membres substitués du comité de révision de décision pour l'année scolaire 2016-2017.

**Adopté à l'unanimité.**

**05.6.6 COMITÉ D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**(document SG 16.11.15-05.6.6)**

Considérant la Politique d'appréciation du rendement du directeur général (AGP 01) adoptée le 10 avril 2000 par le conseil des commissaires;

Considérant que le comité d'appréciation du directeur général est formé de la présidente du conseil, de trois commissaires élus et d'un commissaire-parent;

Considérant que les mandats de madame Annie Ducharme et messieurs Pierre Boudreau, Pierre Hamelin et Pierre Therrien viennent à échéance à la présente séance;

Monsieur François Blais propose monsieur Pierre Boudreau;  
Madame Gisèle Bombardier propose madame Manon Côté;  
Madame Annie Ducharme propose madame Nadine Arseneault;  
Madame Josée Hébert propose monsieur Pierre Hamelin;

N'ayant pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chacun des candidats accepte la proposition faite à leur égard;

Monsieur Pierre Hamelin accepte la proposition;  
Madame Nadine Arseneault accepte la proposition;  
Madame Manon Côté accepte la proposition;  
Monsieur Pierre Boudreau accepte la proposition;

**HR 16.11.15**  
**011**

En conséquence, il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que mesdames Nadine Arseneault et Manon Côté ainsi que messieurs Pierre Boudreau et Pierre Hamelin soient nommés membres du comité d'appréciation du directeur général pour l'année scolaire 2016-2017.

**Adopté à l'unanimité.**

**05.7 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (document SG 16.11.15-05.7)**

Considérant la nomination de Me Christian Beaudry, à titre de protecteur de l'élève, effectuée le 11 novembre 2013, aux termes de la résolution numéro HR 13.11.11-008;

Considérant que le mandat de Me Christian Beaudry, à titre de protecteur de l'élève, vient à échéance le 30 novembre 2016 (résolution HR 13.12.09-008);

Considérant que Me Christian Beaudry est disposé à poursuivre son mandat;

Considérant la consultation menée auprès du comité de parents de la Commission scolaire;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que la Commission scolaire est satisfaite des services offerts par Me Christian Beaudry;

**HR 16.11.15**  
**012**

Il est proposé par monsieur Olivier Demers-Payette :

De renouveler le mandat de Me Christian Beaudry à titre de protecteur de l'élève et ce, jusqu'au 30 novembre 2019;

Et

D'autoriser madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, à signer le contrat de service à intervenir entre le protecteur de l'élève et la Commission scolaire, selon les termes et conditions qu'elle jugera convenables.

**Adopté à l'unanimité.**

**05.8 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE SUBSTITUT (document SG 16.11.15-05.8)**

Considérant la nomination de Me Johanne Fournier à titre de protectrice de l'élève substitut, effectuée le 12 novembre 2012, aux termes de la résolution numéro HR 12.11.12-011;

Considérant le renouvellement de Me Johanne Fournier à titre de protectrice de l'élève substitut, effectuée le 26 août 2013, aux termes de la résolution numéro HR 13.08.26-014;

Considérant que le mandat de Me Johanne Fournier à titre de protectrice de l'élève substitut, vient à échéance le 30 novembre 2016 (HR 13.12.09-008);

Considérant que Me Johanne Fournier est disposée à poursuivre son mandat;

Considérant la consultation menée auprès du comité de parents de la Commission scolaire;

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que la Commission scolaire est satisfaite des services offerts par Me Johanne Fournier;

**HR 16.11.15**  
**013**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

De renouveler le mandat de Me Johanne Fournier à titre de protectrice de l'élève substitut et ce, jusqu'au 30 novembre 2019;

Et

D'autoriser madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, à signer le contrat de service à intervenir entre la protectrice de l'élève substitut et la Commission scolaire, selon les termes et conditions qu'elle jugera convenables.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **05.9 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (document séance tenante)**

**Ce point a été reporté à une séance ultérieure.**

#### **06.1 AFFILIATION AU RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC DE LA RÉGION MONTÉRÉGIE (RSEQ MONTÉRÉGIE) (document SREJTS 16.11.15-06.1)**

Considérant que le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la région Montérégie (RSEQ Montérégie) est un organisme sans but lucratif qui regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement affiliées de la région Montérégienne;

Considérant que la mission du Réseau du Sport Étudiant du Québec de la région Montérégie (RSEQ Montérégie) vise à assurer la promotion et le développement du sport et de l'activité physique au niveau primaire, secondaire et collégial, de l'initiation jusqu'au sport de haut niveau favorisant ainsi l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes;

Considérant les valeurs portées par le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la région Montérégie (RSEQ Montérégie), soit :

- le développement physique et intellectuel de la personne;
- la réussite et la persévérance scolaires;
- l'éthique;
- la recherche de l'excellence;
- la responsabilisation;
- le sentiment d'appartenance;

Considérant les principaux services offerts par le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la région Montérégie (RSEQ Montérégie):

- gestion, coordination et animation des ligues sportives;
- gestion, coordination et animation des programmes des saines habitudes de vie;
- coordination et promotion de championnats régionaux et provinciaux;
- valorisation de l'éthique sportive;
- stages de perfectionnement;

**HR 16.11.15**  
**014**

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières paie une affiliation de 350,00 \$ de base ainsi que 0,22 \$ par élève pour le primaire et 0,23 \$ par élève pour le secondaire quant à l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie, conformément aux lettres patentes de cette dernière;

Que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières mandate à titre de déléguée auprès du Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie :

- Madame Marie-France Paré, enseignante à l'école Capitaine-Luc-Fortin.

Le mandat de cette déléguée sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités 2016-2017 que le Réseau du Sport Étudiant du Québec de la Montérégie a soumis à notre attention. À cet effet, elle est officiellement mandatée pour participer au processus de décision de ladite association et pour donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre Commission scolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

### **HUIS CLOS**

**HR 16.11.15**  
**015**

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 22 h 03.

**Adopté à l'unanimité.**

### **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

**HR 16.11.15**  
**016**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que soit réouverte au public la présente séance. Il est 22 h 18.

**Adopté à l'unanimité.**

### **06.2 MODIFICATION DE L'HEURE D'ENTRÉE ET DE SORTIE DES ÉLÈVES (document SREJTS 16.11.15-06.2)**

Considérant les orientations et objectifs du plan stratégique de la Commission scolaire des Hautes-Rivières visant l'augmentation des taux de réussite et de persévérance de tous les élèves, et le développement d'un environnement éducatif de qualité dans une dynamique de coopération en réponse aux besoins des élèves;

Considérant les données probantes de la recherche en lien avec l'heure d'entrée et de sortie des élèves et les recommandations de nombreux spécialistes;

Considérant les travaux faits par un comité désigné afin d'évaluer la faisabilité, la planification et l'organisation de la modification des horaires actuels afin de permettre à tous les élèves plus jeunes de débiter plus tôt et aux adolescents de débiter plus tard sur l'ensemble du territoire;

Considérant que la démarche s'est avérée positive et que l'élaboration du projet a démontré que la mise en œuvre comportait davantage de bénéfices que d'inconvénients pour la grande majorité des élèves;

Considérant qu'un secteur complet de notre commission scolaire opère déjà selon cette réalité, soit le secteur Saint-Césaire avec l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy et ses écoles primaires satellites;

Considérant la consultation faite auprès des instances concernées et le retour positif de l'ensemble de ces dernières en lien avec le projet de modification de l'heure d'entrée et de sortie des élèves;

**HR 16.11.15**  
**017**

Il est proposé par monsieur François Blais :

De modifier l'heure d'entrée et de sortie des élèves afin que les élèves du préscolaire/primaire débutent vers 8 h, tandis que ceux du secondaire débutent vers 9 h et ce, à compter de l'année scolaire 2017-2018.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **09.1 ENGAGEMENTS (document RH 16.11.15-09.1)**

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

**HR 16.11.15**  
**018**

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que madame Martine Savard soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (25 heures par semaine) à caractère cyclique de technicienne en éducation spécialisée à la Polyvalente Marcel-Landry et ce, à compter du 21 septembre 2016.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Magali Roulier, Dominique Pratte et Manon Côté, tenu le 28 octobre 2016;

**HR 16.11.15**  
**019**

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que monsieur Louison Bourque soit engagé pour un poste régulier à temps partiel (26,5 heures par semaine) d'ouvrier d'entretien, classe II à l'école Jean XXIII et ce, à compter du 16 novembre 2016.

**Adopté à l'unanimité.**

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Magali Roulier, Dominique Pratte et Manon Côté, tenu le 28 octobre 2016;

**HR 16.11.15**  
**020**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que monsieur Francis Poulin soit engagé pour un poste régulier à temps partiel (25,5 heures par semaine) d'ouvrier d'entretien, classe II au Centre d'éducation des adultes La Relance (13 h) et à l'école Frère-André (12,5 h) et ce, à compter du 16 novembre 2016.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **10.1 RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME (documents RF 16.11.16-10.1)**

Considérant que, conformément à l'article 78 de *la Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Hautes-Rivières (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2017, des

emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 10 912 000 \$;

Considérant que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

Considérant que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 28 octobre 2016;

**HR 16.11.15**  
**021**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

1. Qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autres d'ici le 30 septembre 2017, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 10 912 000 \$, soit institué;
2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1er juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt pouvant être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152 2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M 24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- La présidente;
  - ou le vice-président;
  - ou le directeur général;
  - ou le directeur général adjoint;
- de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**Adopté à l'unanimité.**

## **10.2 CHOIX DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE (document séance tenante)**

**Ce point a été reporté à une séance ultérieure.**



## 11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

### 11.1.1 SERVICE D'AGENTS DE SÉCURITÉ POUR ALARMES INTRUSIONS ET INCENDIES (document RM 16.11.15-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.11.15  
022

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le conseil des commissaires autorise la conclusion du contrat ci-après mentionné;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, G.O. Sécurité Granby Inc., le contrat pour le service d'agents de sécurité pour les alarmes intrusions et incendies pour tous les établissements, au montant de 113 664,60 \$ (taxes en sus) du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

### 11.1.2. INSPECTION ET ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES (document RM 16.11.15-11.1.2)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.11.15  
023

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que le conseil des commissaires autorise la conclusion du contrat ci-après mentionné;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Ascenseurs Richelieu Inc., le contrat pour l'inspection et l'entretien des ascenseurs et des monte-charges pour 16 établissements, au montant de 31 020,00 \$ (taxes en sus) du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2019.

**Adopté à l'unanimité.**

## 11.2 COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE – RENOUELEMENT À DES DOSSIERS D'APPELS D'OFFRES POUR L'ANNÉE 2017 (document RM 16.11.15-11.2)

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a confirmé son adhésion au Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie par la résolution HR 98.10.19-015;

Considérant que le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie entame des procédures de négociation pour l'année 2017 pour les dossiers ci-dessous;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières désire participer auxdits dossiers suivants;

DOSSIER	ESTIMATION D'ENGAGEMENT	DURÉE DU CONTRAT
Papier d'impression	664 000,00 \$	36 mois 1 <sup>er</sup> mars 2017 au 28 février 2022
Fournitures médicales	51 000,00 \$	60 mois 1 <sup>er</sup> mars 2017 au 28 février 2022
Cartouches d'encre originales et réusinées	180 000,00 \$	36 mois 1 <sup>er</sup> mars au 28 février 2020
Fournitures de laboratoires	24 000,00 \$	12 mois 1 <sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018

**HR 16.11.15**  
**024**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adhérer aux dossiers d'appels d'offres 2017 en permettant au directeur des ressources matérielles de signer l'adhésion aux dossiers et ce, dans les limites des disponibilités budgétaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Et qu'à titre de dirigeant de l'organisme, le conseil des commissaires autorise la conclusion de ce contrat pour une durée supérieure à 3 ans.

**Adopté à l'unanimité.**

**12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS**

Aucun remerciement ni aucunes félicitations ne sont adressés.

**13. AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'a été traité.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**HR 16.11.15**  
**025**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité.**

\_\_\_\_\_  
LA PRÉSIDENTE

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL